

Circulaire aux administrations communales

N°7/2014

Objet: Projets de plans directeurs sectoriels – délais pour les prises de position des communes

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que le SYVICOL prendra position par rapport aux projets de plans directeurs sectoriels dont le volet public de la procédure d'adoption est actuellement en cours. A cette fin, des groupes de travail ad hoc ont été mis en place à partir de la mi-juillet.

Les résultats de ces travaux seront communiqués aux ministres compétents, mais aussi aux responsables communaux, afin que ceux-ci puissent s'en inspirer lors de la rédaction de leurs propres prises de position.

Un souci mis en exergue lors des premières réunions de tous les groupes de travail résulte du fait que les délais endéans lesquels les communes devront présenter leurs remarques sont difficiles à respecter. Ceci a incité le SYVICOL à intervenir auprès des ministres compétents, afin qu'ils tiennent compte de prises de position présentées éventuellement après les dates annoncées. Pour les détails de cette revendication et les arguments sur lesquels elle se fonde, je vous invite à vous référer à la copie de lettre ci-jointe (annexe 1).

Dans leur réponse par courrier du 6 août courant, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et Monsieur le Ministre de l'Intérieur font preuve de compréhension en soulignant le caractère participatif de la démarche en cours et en affirmant « que les communes restent libres de se prononcer de manière informelle même en dehors du délai ».

C'est avec satisfaction que le SYVICOL a pris note de l'attitude coopérative et non excessivement formaliste du Gouvernement, ainsi que, plus particulièrement, de la reconnaissance expresse de l'importance de l'implication des communes dans les démarches menant vers l'adoption des projets.

Pour votre information complète, je joins également une copie intégrale de cette lettre à la présente (annexe 2). Je me permets d'ailleurs d'attirer votre attention sur le fait qu'elle précise les dates des journées de discussion avec les responsables communaux, qui n'ont, à ma connaissance, pas été annoncées jusqu'ici. Veuillez donc noter, en attendant que le gouvernement nous communique de plus amples renseignements, qu'il s'agit du 29 septembre et du 1^{er} octobre 2014.

En vous souhaitant bonne lecture des documents ci-joints, je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a horizontal line extending to the right.

Emile Eicher